

L'association Rive

Rive, créée en 1994, est aujourd'hui centrée sur 3 axes :



Prévention en matière de santé sexuelle, réduction des risques liés à la sexualité, éducation, information et communication, dépistage du VIH, VHC et VHB



Ecoute, soutien, accompagnement

Accueil du public à la Maison de vie

Accueil du public à l'Espace Rive du CHU Félix Guyon

Accompagnement global et hébergement avec :

- une permanence sociale hebdomadaire
- l'établissement médico-social Appartements de Coordination Thérapeutique, ACT généralistes (avec hébergement) de 25 places, sur Saint-Denis



Promotion de la démocratie en santé

Représentation des usagers dans les instances de démocratie sanitaire



Adhérer ou faire un don à Rive
Adhésion de 15 € par an



Qui finance le service ACT Hors les murs ?

Le financement de la prise en charge est assuré par l'Assurance maladie.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Sous autorisation de l'ARS La Réunion



Pour tout renseignement, contactez le siège de l'association Rive :



02 62 20 28 56



contact@association-rive.org



21 rue Malartic
97400 Saint-Denis

www.association-rive.org



~ Rive ~

Accompagnement et
Coordination
Thérapeutique
HORS LES MURS

Nord / Est de la Réunion
de Saint-Denis à Sainte-Rose

PROJET

● A qui s'adresse le service ACT Hors les murs ?

Le service ACT Hors les murs propose un accompagnement médico-social sans hébergement, à titre temporaire, à des personnes atteintes de maladies chroniques, sans limite d'âge. Le service ACT Hors les murs est une modalité d'accompagnement qui s'inscrit dans une démarche d'"aller vers" au sein de toute forme d'habitat.

Le public identifié à la Réunion :

Des personnes souffrant d'une maladie chronique, en rupture de soins / sans parcours de soins

- hébergées dans les structures d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI)
- vivant dans leurs logements
- logées en Maisons Relais

En situation de

- fragilité psychique
- précarité économique
- isolement géographique, familial, social environnement administratif et ou juridique inexistant
- pratiques à risque et ou addictives
- handicap cognitif, psychique ou moteur

● Comment le service fonctionne-t-il ?

Candidature : Constitution d'un dossier médical à adresser par courrier au médecin coordonnateur du Service d'Accompagnement et de Coordination Thérapeutique. Le dossier est disponible sur le site de Rive : association-rive.org

Enregistré sur le **dossier social** sur le site <https://siao.social.gouv.fr/siao/> par un travailleur social

Admission si la candidature est retenue et signature du contrat d'accompagnement

Accompagnement individuel : élaboration du projet personnalisé, accompagnement à la santé, accompagnement social, soutien psychologique.

Pour les personnes déjà accompagnées en structure AHI, le service ACT Hors les murs vient compléter l'accompagnement selon le besoin identifié avec l'équipe.

Accompagnement collectif : accès aux activités et espaces de socialisation

Participation des personnes accompagnées : groupes d'expression et questionnaire de satisfaction

La durée de l'accompagnement est de 3 mois, renouvelable une fois.

● L'équipe pluridisciplinaire et ses missions

Pour assurer ses missions, le service ACT Hors les murs dispose :

d'une équipe pluridisciplinaire :

- 1 médecin coordonnateur
- 1 infirmier coordonnateur
- 1 psychologue
- 1 assistant de service social

